



25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60

DGA Cohésion Territoriale et Appui aux Communes - Culture

N° 2025-D-248

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE QUATRE VELOS ELECTRIQUES A LA SARL FILM FRANCOPHONE D'ANGOULEME (FFA)

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation de fonction au président,

Vu, l'arrêté n°89 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Jean-Luc MARTIAL, en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la convention de mise à disposition de 4 vélos électriques avec la SARL Film Francophone d'Angoulême, domiciliée 40 bis rempart du midi – Apt 3 à Angoulême

Les vélos électriques concernés sont les suivants : N°600, 609, 613 et 617.

Article 2 – La mise à disposition est consentie à titre gratuit, du 22 août au 1^{er} septembre 2025.

Article 3– Monsieur le directeur général des services de la communauté d'agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le - 4 SEP. 2025

Reçu en Préfecture
Le : - 4 SEP. 2025
Affiché ou notifié
Le : - 4 SEP. 2025

Pour le Président,
Le Conseiller délégué, membre du bureau,

Jean-Luc MARTIAL